



**2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 30 È 31 D'OTTOBRE DI U 2025**

**2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025**

N° 2025/O2/063

**Question orale déposée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : LA CROIX DE QUASQUARÀ ET L'ACTION DES MAIRES EN ZONE
RURALE**

Monsieur le Président,

L'épisode de la croix de Quasquarà a marqué la Corse et dépasse même le cadre de notre île, devenant le symbole du rapport à la religion dans un État laïc, du rapport à la laïcité dans une société en perte de repères qui tient, à certains endroits comme chez nous, à ne pas renier son histoire, ses traditions, son identité.

Je vous ai proposé une motion pour soutenir le maire et son équipe municipale qui, pour réimplanter la croix à l'entrée du village a dû faire face à une contestation isolée mais active et procédurière, conduisant à la décision du tribunal administratif que nous connaissons. J'espère qu'une majorité se dégagera en sa faveur. Dans toute la Corse et au-delà, les soutiens sont légion. Il me paraît opportun que notre Assemblée se positionne.

Nous, nous nous comprenons. On sait bien que cette édification ne menace pas la laïcité. Depuis 1905, il y en a eu en Corse des croix, des processions, des manifestations publiques et matérialisées de la religion catholique sans que cela ne pose problème. Le Catenacciu est une institution, on a réhabilité le couvent de Tallano avec des fonds publics. Nous avons tous en tête la ferveur suscitée par la visite pontificale en décembre dernier.

Mais d'autres défendent une vision laïciste excessive. Défendre la croix de Quasquarà, c'est défendre ce que nous sommes.

C'est aussi défendre le sacerdoce, et nous sommes plusieurs élus de petites communes ici, des maires qui, au quotidien, travaillent sans relâche pour défendre les villages, le patrimoine historique, très souvent religieux d'ailleurs, la vie sociale en zone rurale, l'activité économique qu'il y reste, parfois une école même... le tout dans un contexte réglementaire et normatif aussi mouvant que complexe. Le vrai parcours du combattant.

Et c'est là que la CDC a un rôle à jouer. C'est désormais la seule collectivité là où nous avions avant département et région. Les communes se sentent souvent seules depuis l'absorption de l'échelon départemental que la chambre des territoires ne saurait remplacer.

Le tassement des ressources n'explique pas tout. Nous avons un règlement des aides au patrimoine où nombre de projets concernent d'ailleurs des édifices religieux tant la Corse en regorge. Trop de dossiers tardent à l'instruction ou au niveau des versements.

L'objet de ma sollicitation est aujourd'hui de vous faire remonter ce sentiment et de vous demander, au niveau des dispositifs d'aide aux communes, une amélioration des process d'instruction et d'individualisation ; et bien sûr l'élaboration d'un nouveau règlement qui doit nécessairement prendre le relai des appels à projet transitoires pour une entrée en application au 1^{er} janvier 2026.

Je vous remercie.